

Groupe de Travail 1 : Production de l'UE

Projet de procès-verbal

Mercredi 29 novembre 2023 (14h00 – 17h30 CET)

Zoom

Interprétation en ANG, ES, FR

Mot de bienvenue du Président, Julien Lamothe

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation du Président.

Adoption du projet d'ordre du jour et du compte rendu de la dernière réunion (19.09.23) : adoptés

Points d'action de la précédente réunion

- **État d'avancement des décisions prises lors de la précédente réunion : pour information**
- Groupe de Discussion conjoint MAC/CC EOS/CC Mer du Nord sur le Tourteau :
 - Projet d'avis approuvé à soumettre au Comité Exécutif en vue de son examen et de son éventuelle adoption.
 - Une fois qu'un accord conjoint avec le CC EOS et le CC Mer du Nord aura été conclu, l'avis conjoint sera soumis à la DG MARE.
 - Avis conjoint soumis à la DG MARE le 22 septembre 2023
- Observatoire Européen des Marchés des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (EUMOFA) :
 - Un projet d'avis approuvé sera soumis au Comité Exécutif en vue de son examen et de son éventuelle adoption.
 - Avis adopté par le Comité Exécutif le 29 septembre 2023.
- Organisation Commune des Marchés :
 - Continuer à suivre l'évolution de la situation
 - En cours
 - Parmi les modifications apportées par la Commission PECH au projet de rapport sur le règlement OCM, quatre font référence au MAC.
- Sensibilisation et rôle des Organisations de Producteurs (projet d'avis) :
 - Projet d'avis approuvé à soumettre au Comité Exécutif en vue de son examen et de son éventuelle adoption.
 - Avis adopté par le Comité Exécutif le 29 septembre 2023.



Rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'UE

- **Présentation de l'édition 2023 par Raúl Pallezo, Président du GTE du CSTEP**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.

Raúl Pallezo (Président du Groupe Travail d'Experts du CSTEP) a présenté le rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'UE du Comité Scientifique, Technique et Économique des Pêches (CSTEP)¹. Il a indiqué que ce rapport comprend les éléments habituels et qu'il est basé sur les données des deux années précédentes. Pour cette raison, le CSTEP a publié des prévisions pour les années 2022 et 2023. M. Pallezo a détaillé la méthodologie utilisée dans les analyses du CSTEP. Il a souligné que les données sont communiquées au CSTEP par segment de flotte. Un segment de flotte est constitué de navires provenant d'un État membre spécifique, utilisant le même type de pêche, de la même classe de longueur et opérant dans la même suprarégion. M. Pallezo a ensuite expliqué que le rapport s'articulait autour de plusieurs niveaux, à savoir : 1) au niveau de l'UE, 2) au niveau régional, 3) au niveau national et 4) au niveau du type de pêche. Toute granularité supplémentaire compromettrait la qualité de l'analyse, d'autant plus que le rapport est produit en cinq jours seulement.

Conformément aux avis du MAC, le CSTEP a élaboré et inclus de nouveaux indicateurs de consommation de carburant dans le rapport économique annuel 2023. Ces indicateurs sont les suivants 1) l'intensité des carburants (FUI pour "Fuel Intensity"), 2) l'efficacité des carburants (FUE pour "Fuel Efficiency"), et 3) les prix d'équilibre à court et à long terme des carburants. Le CSTEP a utilisé ces indicateurs pour évaluer et prédire plus précisément l'impact que les prix du carburant avaient/auront sur la valeur des débarquements, la valeur ajoutée brute (VAB) et les bénéfices bruts d'une flotte. En 2021, bien que les débarquements des grandes flottes aient diminué de 9 %, leur valeur a augmenté de 4 %. Les bénéfices bruts des flottes à grande échelle ont diminué de 10 %, mais ont augmenté de 47 % et de 85 % pour les flottes à petite échelle et les flottes de pêche lointaine, respectivement. Pour les prévisions à l'horizon 2022, le CSTEP a estimé que les bénéfices bruts de l'ensemble des flottes diminueraient, les flottes consommant le plus de carburant étant les plus touchées. Toutefois, cette tendance devrait s'inverser en 2023, les bénéfices revenant aux valeurs de 2021.

- **Échange de points de vue**

Le Président a souligné que plusieurs recommandations du MAC ont été intégrées dans le rapport, en particulier sur la question des prix des carburants.

¹ <https://stecf.jrc.ec.europa.eu/documents/43805/63450851/STECF+23-07+-+AER+2023.pdf/74d93127-60f3-4528-953f-e84f5a86fe66>



Paul Thomas (EAPO) s'est félicité de l'inclusion des prix d'équilibre au niveau du segment. Il a ensuite demandé si le segment de la flotte à petite échelle n'incluait que les navires de moins de 12 mètres utilisant des engins dormants, ce qui signifie que les navires de moins de 12 mètres équipés d'engins actifs sont inclus dans le segment de la flotte à grande échelle.

Raúl Prellezo (Président du Groupe de Travail d'Experts du CSTEP) a confirmé que le segment de la flotte à petite échelle comprenait les navires de moins de 12m utilisant des engins dormants. Il a expliqué que la classification du segment de cette manière s'alignait sur la définition utilisée dans les fonds structurels. Certains États membres ont déclaré que la définition ne correspondait pas à leurs réalités. M. Prellezo a poursuivi en indiquant que les segments à grande et à petite échelle étaient ensuite répartis en fonction de la taille et du type d'engin.

Sean O'Donoghue (KFO) a souhaité savoir de quelle manière le CSTEP définissait le seuil de rentabilité à court terme et s'est déclaré surpris par la figure présentée par M. Prellezo. M. O'Donoghue a rappelé que, lors de la présentation de l'année précédente, une figure similaire avait été présentée, ce qui avait ensuite fait l'objet d'une clarification de la part de la DG MARE. Il a demandé quelle était la solidité de la méthodologie de la prévision immédiate, qui, selon lui, devrait être similaire à l'avis scientifique sur l'état des stocks. Il s'est interrogé sur la possibilité de prolonger le calendrier des prévisions immédiates, afin de s'assurer que les avis scientifiques et économiques soient alignés.

Raúl Prellezo (Groupe de Travail d'Experts du CSTEP) a expliqué que la figure présentée ne constituait qu'un exemple d'un segment de la flotte pour illustrer la façon dont les résultats devraient être lus et interprétés. Chaque segment a un seuil de rentabilité différent. Il n'existe pas de chiffre au niveau de l'UE. M. Prellezo a poursuivi en déclarant que le CSTEP était également perplexe quant à la manière de définir la notion de court et de long terme, et a mentionné que les Termes de Référence ne fournissaient aucun critère à cet effet. Ainsi, le CSTEP a interprété le court terme comme couvrant au maximum une année de résultats économiques d'une entreprise. Lors de la définition du long terme, le CSTEP a pris en compte les coûts non associés aux dépenses régulières, tels que l'amortissement d'un navire.

M. Prellezo a déclaré que, pour 2024, il serait possible de faire correspondre l'avis économique et l'avis scientifique. Cette pratique était appliquée dans le passé jusqu'en 2003, ce qui a permis de prendre en compte les prévisions économiques dans l'établissement des totaux admissibles des captures (TAC). Pour ce qui est de la solidité, il a fait remarquer qu'au cours des quatre dernières années, il y avait eu une grande instabilité, ce qui rendait difficile la prévision des prix des carburants.

Le Président a souligné la nécessité de veiller à ce que le CSTEP dispose des données les plus fiables pour mener à bien ses analyses. Il a remercié M. Prellezo pour sa présentation et le CSTEP pour son travail, reconnaissant qu'il est difficile de faire des prévisions sur l'avenir des flottes de l'UE.

- **Voie à suivre**



Le Président a proposé que soit diffusé un questionnaire auprès des membres afin de recueillir leurs commentaires, qui serviront à préparer un projet d'avis en amont des Termes de Référence de l'édition 2024 du Rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'UE.

Transition énergétique dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'UE

- **Présentation de l'initiative par Ana Peralta Baptista (DG MARE)**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.

Ana Peralta Baptista (DG MARE) a présenté le Partenariat pour la Transition Énergétique, un partenariat multipartite lancé pour faciliter la transition énergétique du secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'UE. La flambée des prix de l'énergie ayant de fortes répercussions sur les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, Mme Peralta Baptista a reconnu la nécessité pour la Commission de soutenir ces deux secteurs dans la réalisation d'une transition énergétique juste. La communication sur la transition énergétique² publiée en février 2023 met l'accent sur quatre domaines d'action : 1) l'amélioration du cadre de gouvernance des deux secteurs et l'encouragement de la coordination et de la coopération, 2) la réduction des écarts en matière de technologies et de connaissances disponibles, 3) l'amélioration de l'environnement des entreprises, notamment en ce qui concerne les possibilités de financement et la sensibilisation, et 4) le développement des compétences et d'une main-d'œuvre préparée à la transition énergétique.

Mme Peralta Baptista a souligné la nécessité de solutions technologiques individuelles et régionalisées pour parvenir à une transition énergétique juste. Elle a également souligné la nécessité d'attirer les jeunes générations dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. En ce qui concerne le financement, Mme Peralta Baptista a expliqué qu'il existe une multitude de mécanismes de financement au niveau européen et national et qu'ils peuvent être utilisés. Le financement a également été au centre du premier atelier du Partenariat pour la Transition Énergétique qui s'est tenu le 28 novembre 2023. Lors de cet atelier, les parties prenantes ont discuté des solutions à apporter aux problèmes de financement. Un guide sur les possibilités de financement a été élaboré³.

Le Partenariat pour la Transition Énergétique a été brièvement présenté. Ce Partenariat a pour objectif d'être une plateforme et une plaque tournante pour le partage des connaissances et la collaboration entre les parties prenantes qui travaillent directement et indirectement dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Les participants incluent également des chercheurs, des autorités portuaires, des autorités régionales, des autorités nationales et des sociétés de

² https://oceans-and-fisheries.ec.europa.eu/system/files/2023-02/COM-2023-100_en.pdf

³ <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/49590638-8e76-11ee-8aa6-01aa75ed71a1/language-en>



financement. Plusieurs ateliers sont prévus, lesquels contribueront à faciliter le développement de stratégies et d'étapes communes ainsi qu'à l'élaboration d'une feuille de route.

Mme Peralta Baptista a présenté le calendrier et les prochaines étapes du Partenariat. Le 18 janvier 2024, un séminaire Blue Invest sera organisé. Un atelier sur l'innovation et la recherche est prévu pour le 28 février 2024, et un atelier sur les compétences pour avril 2024. Mme Peralta Baptista a conclu en insistant sur la nécessité d'une collaboration entre les parties prenantes et a souligné que la collaboration avec la Banque européenne d'investissement était à l'étude.

- **Échange de points de vue**

Le Président a souligné que d'autres Conseils Consultatifs abordaient le thème de la transition énergétique. Dans le cas du MAC, il convient de se concentrer sur les conséquences de ce phénomène pour le marché.

Paul Thomas (EAPO) a remercié Mme Peralta Baptista pour l'organisation de l'atelier sur les finances du 28 novembre 2023. M. Thomas a exprimé sa crainte que la mise en œuvre d'une transition énergétique n'entraîne une augmentation des prix de l'énergie. Il a souhaité savoir si cette question serait abordée dans le cadre du Partenariat pour la Transition Énergétique et si MARE A4 s'est penchée sur la question.

Ana Peralta Baptista (DG MARE) a souligné que la Commission était parfaitement consciente de l'augmentation des coûts de l'énergie associée à une transition et a expliqué qu'une étude à l'échelle de l'UE était en cours en vue de cartographier les coûts des différentes technologies. Dans un premier temps, elle se concentrera sur les coûts pour les investisseurs et les producteurs. La Commission entend être technologiquement neutre et reconnaît qu'il existe différentes options et solutions. Ce n'est qu'une fois les résultats de l'étude publiés que les impacts sur les producteurs et les consommateurs pourront être évalués. Mme Peralta Baptista a expliqué qu'une augmentation de 10 centimes du prix du carburant se traduisait par des coûts d'exploitation de 185 millions d'euros.

Bruno Guillaumie (EMPA), concernant la mise en œuvre de la technologie photovoltaïque, a attiré l'attention sur les questions liées à la réglementation en matière d'incendie, dans la mesure où des batteries plus plates étaient nécessaires. Des problèmes se posent également en ce qui concerne la vitesse de chargement des stations de recharge. Ces facteurs dépendent des autorités locales. M. Guillaumie a indiqué que des tests étaient en cours sur les navires de soutien qui doivent s'éloigner de la côte. Six navires à hydrogène sont actuellement en cours de test. Les résultats sont attendus pour le premier trimestre 2024. Il a souligné que la distribution de l'hydrogène dépendait également des autorités locales, comme l'a démontré une présentation récente au Parlement européen.

Le Président a commenté sur la nécessité d'une réflexion globale autour de ces questions, car les coûts élevés de l'énergie affectent l'ensemble du secteur de la pêche et de l'aquaculture.



Marine Cusa (Oceana) a demandé des informations sur la date de publication de la feuille de route sur la transition énergétique prévue par la Commission.

Ana Peralta Baptista (DG MARE) a répondu que la publication de la feuille de route était prévue pour la fin de l'année 2024. La DG MARE souhaite que différents secteurs soient impliqués dans les ateliers tout au long de l'année. Mme Peralta Baptista a reconnu l'importance d'inclure les autorités régionales et locales.

- **Voie à suivre**

Le Président a proposé de diffuser un questionnaire aux membres afin de recueillir leurs commentaires, qui serviront à préparer un projet d'avis sur le thème de la transition énergétique.

Plan d'action pour le milieu marin

- **Présentation des effets attendus sur l'approvisionnement du marché de l'UE par Paul Thomas, EAPO**

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation.

Le Président a rappelé que la communication de la Commission sur le Plan d'action pour le milieu marin a été publiée en janvier 2023. Dans le cas du MAC, il convient de mettre l'accent sur les répercussions du plan sur l'approvisionnement du marché.

Paul Thomas (EAPO) a présenté les impacts attendus du Plan d'action pour le milieu marin élaboré par la Commission sur le marché européen de la pêche et de l'aquaculture. À l'aide de trois études de cas, M. Thomas a mis en évidence les impacts socio-économiques que d'autres plans d'action ont eu sur le secteur de la pêche. La mise en œuvre d'une fermeture de zone de 30 jours associée à l'installation de dispositifs d'atténuation des prises accessoires dans le cadre d'un plan d'action français visant à réduire les prises accessoires de petits cétacés dans le golfe de Gascogne a entraîné une perte de chiffre d'affaires de la chaîne de valeur d'environ 68 millions d'euros. Les espèces de pêche les plus touchées sont la sole commune, le bar européen, le merlan ainsi que le merlu européen.

S'appuyant sur un rapport préparé par le CSTEP intitulé "Support of the Action plan to conserve fisheries resources and protect marine ecosystems"⁴ (*Soutien au plan d'action pour la conservation des ressources halieutiques et la protection des écosystèmes marins*), M. Thomas a exposé les effets estimés de la fermeture des ZMP à la pêche de fond sur les flottes de l'Union européenne. Il a souligné que les navires de moins de 12 mètres seraient les plus durement touchés par toute fermeture progressive de la pêche de fond dans les ZMP. Certaines espèces touchées étant essentielles pour les

⁴ <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/d3042389-f10f-11ec-a534-01aa75ed71a1/language-en>



communautés de pêche régionales et locales, il a indiqué que ce sont ces communautés qui en souffriraient le plus.

M. Thomas a ensuite souligné d'autres impacts socio-économiques que le Plan d'Action pour le milieu marin pourrait avoir et a expliqué que de nombreux autres acteurs (premiers acheteurs, commissaires-priseurs, constructeurs de navires, fileyeurs) subiraient également des conséquences négatives. Il a mentionné un certain nombre de répercussions non prises en compte, telles que le déplacement des flottes et des stocks en raison de la concurrence et du changement climatique, respectivement.

Il a également souligné que le Plan d'Action n'est pas suffisamment coordonné avec la législation existante (telle que la Directive Stratégie-cadre pour le Milieu Marin - DCSMM), qu'il ne dispose pas de mécanismes de financement adéquats et qu'il ne fait pas référence à d'autres mesures efficaces de conservation par zone (AMCE), qui pourraient jouer un rôle clé dans la réalisation des objectifs de conservation.

M. Thomas a conclu sa présentation en recommandant à la Commission de réaliser une évaluation de l'impact socio-économique de toutes les actions figurant dans le Plan d'Action pour le milieu marin. Il a également souligné la nécessité de publier un document explicatif mettant en évidence la cohérence entre toutes les législations relatives à la conservation et à la restauration. Enfin, M. Thomas a mentionné que des mécanismes de financement plus concrets, en dehors du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et l'aquaculture (FEAMPA), devraient être présentés aux secteurs de l'aquaculture et de la pêche.

- **Échange de points de vue**

Christine Absil (Good Fish) a demandé si l'analyse de l'EAP0 prenait en compte l'utilisation d'engins alternatifs, par exemple le passage d'engins actifs à des engins dormants. Mme Absil a attiré l'attention sur un exemple néerlandais dans lequel le dragage mécanique a été remplacé par la capture manuelle, ce qui a permis à la pêche de rester rentable et d'être acceptée par les ONG. Elle s'est interrogée sur le cas de la pêche à la crevette grise, les remplacements étant aussi clairs, alors qu'il s'agit d'une pêche pertinente sur différentes côtes. Elle a demandé quelles AMCE pouvaient être prévues et mises en œuvre.

Paul Thomas (EAP0) a expliqué qu'il est bien connu que la crevette grise est pêchée dans les zones Natura2000 aux Pays-Bas, et qu'il sera difficile pour les pêcheurs ciblant cette espèce de trouver des alternatives. En ce qui concerne les engins de substitution, M. Thomas a indiqué que le rapport du CSTEP constituait la base de l'analyse de l'EAP0 et que, dans ce rapport, le changement potentiel d'engin n'était pas pris en compte.



Paul Thomas (EAPO) a expliqué que la CDB permet d'inclure les AMCE dans les objectifs "30x30". Il a souligné qu'il est important d'examiner les zones qui peuvent être classées comme AMCE et de les prendre en compte dans le calcul des objectifs.

Bruno Guillaumie (EMPA) a attiré l'attention sur les modifications du "paquet pêche" proposées par la Commission PECH. Il a déclaré que ces modifications portaient sur la communication et l'approche plutôt que sur le contenu. M. Guillaumie a ajouté que deux modifications de compromis soutenues par son organisation seront examinées lors de la prochaine réunion de la Commission PECH, le 7 décembre 2023. En ce qui concerne la conchyliculture, il a expliqué qu'il était possible de produire des moules sur des cordes, au lieu de les draguer.

- **Voie à suivre**

Le Président a proposé d'élaborer un projet d'avis sur le Plan d'action pour le milieu marin par l'EAPO, sur la base de la présentation de M. Thomas, qui sera examiné lors de la prochaine réunion. L'avis devrait se concentrer sur les aspects liés au marché, en évitant les sujets relatifs à la gestion.

Perturbations du marché

- **Échange de points de vue sur les crises affectant le secteur, notamment le Brexit et l'augmentation des coûts de l'énergie**

Le Président a proposé aux membres de procéder à un échange de points de vue à propos des perturbations du marché sectoriel (provoquées, entre autres, par la guerre en Ukraine, le COVID-19 et le Brexit). Le Président a proposé une série de questions afin de favoriser la discussion :

- Quels types de mécanismes devraient être mis en place pour soutenir les secteurs de la pêche et de l'aquaculture ?
- Comment combiner les mécanismes de l'UE et le soutien national ?
- Quelle est l'importance des normes de gestion des crises dans le secteur ?
- Existe-t-il une réelle égalité des conditions de concurrence dans l'UE en ce qui concerne les situations de crise ?

Le Président a précisé que la Commission a lancé un plan d'urgence pour l'approvisionnement alimentaire et la sécurité alimentaire, pour lequel le MAC a déjà rédigé un avis.

Bruno Guillaumie (EMPA) a expliqué que, dans le domaine de la conchyliculture, le principal élément qui génère des perturbations sur le marché est l'incertitude quant à ce que le secteur sera en mesure de commercialiser trois mois plus tard. M. Guillaumie a insisté sur la nécessité d'un nouvel observatoire européen et d'un financement dans ce domaine.



Paul Thomas (EAPO) s'est félicité de la réaction rapide de la Commission pour mettre en place des mesures de soutien. Il a précisé que la mise en œuvre et l'utilisation des fonds de crise temporaires par les États membres s'étaient avérées difficiles. Le cadre temporaire de crise utilise des fonds nationaux. M. Thomas a soutenu que les fonds de l'UE devraient être utilisés à la place. Concernant la question posée par le Président au sujet de l'égalité des conditions de concurrence, M. Thomas a exprimé le besoin d'une définition commune de l'égalité des conditions de concurrence.

- **Voie à suivre**

Le Président a proposé l'élaboration d'un document récapitulatif sur les mesures de crise. Cette question sera abordée lors de la réunion de mars 2024.

Sensibilisation et rôle des Organisations de Producteurs (OP)

- **Présentation des projets financés dans le cadre du Plans de Production et de Commercialisation par Thomas Kruse, Danish Fishermen Producer Organisation (DFPO)**
- **Échange de points de vue**

Le Groupe de Travail a décidé de reporter la présentation.

Questions diverses

Aucune.



Résumé des points d'action

- Rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'UE :
 - Le Secrétariat transmettra aux membres un questionnaire sur les suggestions relatives aux Termes de Référence de l'édition 2024 du Rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'UE.
 - Lors de la prochaine réunion, un projet d'avis fondé sur les contributions reçues sera examiné.

- Transition énergétique dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'UE :
 - Le Secrétariat transmettra aux membres un questionnaire sur les répercussions attendues sur le marché des produits de la pêche et de l'aquaculture.
 - Lors de la prochaine réunion, un projet d'avis fondé sur les contributions reçues sera examiné.

- Plan d'action pour le milieu marin :
 - L'EAPO préparera un projet d'avis sur les conséquences attendues sur l'approvisionnement du marché de l'UE, qui sera examiné lors de la prochaine réunion.

- Perturbations du marché :
 - Un document récapitulatif sur les mesures de crise sera préparé en amont de la réunion de mars 2024.



